

CHAPITRE 7

Tarification sur une demande de modification aux règlements d'urbanisme

CHAPITRE 7
TARIFICATION SUR UNE DEMANDE DE
MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

**DEMANDE DE
MODIFICATION
AUX RÈGLEMENTS
DE ZONAGE,
LOTISSEMENT ET
CONSTRUCTION** **44**
Règlement n° 2008-448

Toute demande de modification aux règlements de zonage, lotissement et construction doit être acheminée par écrit à la secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Shefford.

Les sommes suivantes, payables par chèque visé ou mandat poste à l'ordre de la Municipalité du Canton de Shefford, sont exigées pour l'étude de chaque demande :

- a) une somme de 300,00 \$ non remboursable doit accompagner la demande de modification;
- b) une somme additionnelle de 800,00 \$ pour chacun des règlements touchés par la modification doit être versée par le requérant dans les dix (10) jours de l'acceptation de la demande de modification par le Conseil; cette somme servira à défrayer les frais d'urbanisme et les coûts d'avis publics;
- c) une somme additionnelle de 1 000,00 \$ non remboursable doit être versée par le requérant dans les dix (10) jours de la décision du conseil de tenir un scrutin référendaire, le cas échéant.

À défaut par le requérant de verser les sommes requises au moment prévu, la demande de modification est considérée retirée.

EXCEPTIONS **45**
Règlement n° 2008-448

Les tarifs prévus à l'article 44 ne s'appliquent pas :

- a) à une demande de modification présentée par un organisme sans but lucratif;

- b) à une demande de modification ayant pour objet une correction à caractère technique des règlements;
- c) à une demande de modification présentée par le service de planification du territoire, le service des travaux publics ou par le service des permis et certificats de la municipalité.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité au cours de la séance tenue le 31 août 2005.

Maire

Secrétaire-trésorière

Certifiée copie conforme.